



VETROZ Spective

Bulletin d'information de
la Municipalité de Vétroz
www.vetroz.ch



EDITORIAL

Avec l'arrivée de l'automne, nous poursuivons les travaux prévus pour cette année et espérons pouvoir les réaliser tous durant cet exercice. Nous sommes par ailleurs occupés à l'élaboration du budget 2014 et nous pourrions ainsi bientôt visualiser les retombées de la nouvelle donne économique en lien avec les décisions prises au niveau du peuple suisse.

Comme annoncé, les travaux d'agrandissement du réservoir de Péteille avancent normalement et devraient être terminés durant le mois de novembre, nous sommes actuellement occupés à la préparation du changement de la conduite reliant le Plan de la Trouille au réservoir de Péteille.

En ce qui concerne les Plantys, nous espérons que la salle de gymnastique soit à nouveau entièrement fonctionnelle à la rentrée des vacances d'automne et suivons de près les travaux des nouvelles classes qui devraient selon le planning établi par les architectes être achevés en fin d'année.

Les travaux préparatoires de démolition et d'abattage des arbres sur l'emplacement des futures constructions pour les structures de la petite enfance ont été effectués et dès la mi-octobre les travaux devraient commencer. Nous vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension pour les inconvénients générés par ce chantier, mais c'est le prix à payer si nous voulons doter notre commune d'infrastructures performantes par rapports aux besoins actuels des familles.

Le projet d'agglomération de Sion a été accepté par la Confédération et nous avons pris connaissance des éléments retenus dans le cadre de ce projet. Pour notre Municipalité, ceux-ci se concentrent sur l'amélioration de la route cantonale afin de favoriser les transports publics et ainsi diminuer le flux des véhicules en direction de la capitale. Nous allons maintenant pouvoir procéder à l'étude des mesures avec le canton et les autres communes concernées par l'axe St-Léonard – Ardon, afin de mettre en place une solution cohérente pour la gestion de la circulation sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération.

Nous arrivons également au terme de la réfection de la première partie de la route cantonale et nous espérons que le confort qui sera apporté par le nouveau revêtement vous fasse rapidement oublier les quelques tracasseries engendrés par la durée des travaux.

Pour terminer, j'espère que vous aurez apprécié l'effort des sociétés locales pour assurer la continuité de notre fête patronale et au vu du nombre de personnes présentes, je souhaite vivement que cela puisse perdurer. L'attachement des vétrozains pour cette manifestation m'a paru évident et avec plus de temps à disposition, je suis convaincu que les organisateurs pourront nous présenter un concept encore plus performant afin de rassembler un maximum d'habitants à l'occasion de notre Madeleine.

Stéphane Germanier
Président

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

3^{ÈME} TRIMESTRE 2013



Personnel communal

- Analyse les nouveaux cahiers des charges propres au personnel communal.
- Prend acte de la décision de Monsieur Mathias Papilloud de ne pas poursuivre son apprentissage d'employé de commerce auprès de la Municipalité.
- Décide l'engagement de Monsieur Jean-Daniel Aymon en qualité de membre de l'équipe des travaux.
- Prend connaissance du fait que Madame Isabelle Favre-Bulle a réussi l'examen pour l'obtention du Certificate of Advanced Studies (CAS) en gestion d'équipe et conduite de projets.
- Engage Mesdames Geneviève Romailer et Caroline Geinoz comme éducatrices auprès de l'Escale.

Finances communales

- Prend connaissance et approuve le budget 2014 de la paroisse.

Travaux publics

- Prend acte de la participation cantonale pour l'aménagement du giratoire des Rottes.
- Mandate le Bureau Géotechnique De Cérenville à Lausanne dans le cadre de l'expertise du sinistre survenu sur le chantier du réservoir de Péteille.
- Adjuge les travaux de sécurisation de la falaise de Balavaud aux entreprises Gianinetti SA et Isofer AG, sous la responsabilité du bureau BEG SA.
- Décide d'installer des récupérateurs pour les piles sur certains écopoints.
- Propose en collaboration avec la Commune de Conthey la mise en place d'un giratoire provisoire sur la bretelle d'autoroute à la hauteur de la rue du Collège et adresse une demande au Canton du Valais.
- Désigne les suppléants communaux en lien avec l'exploitation du consortage de Motelon.

Constructions

- Décide d'effectuer un état des lieux des bâtiments sis dans le périmètre des constructions pour les structures de la petite enfance avant le début des travaux.
- Prend connaissance du courrier concernant la révision de la LAT et charge le service technique d'analyser les divers documents soumis et de faire rapport sur les incidences pour notre commune.
- Confirme les adjudications suivantes en lien avec le centre scolaire des Plantys : la maçonnerie à Héritier & Cie SA, les échafaudages à CAP 3D SA, les façades à Revaz SA, les portes extérieures à Broccard Pierre-Yves, l'étanchéité à Bornet Frères SA, les carrelages à Caetano Sàrl, les équipements de sports à Alder Eisenhut AG et l'installation des panneaux photovoltaïques à Sionic SA.
- Intègre à la demande du Canton du Valais, compte tenu que le nombre de places d'abris PCi n'atteint pas le 50 % de la population, un abri de 90 places sous le futur bâtiment de l'UAPE.
- Entérine les achats de places d'abris PCi complémentaires auprès de privés afin de réduire le nombre de places publiques manquantes.

Ecoles et structures communales de la petite enfance

- Prend connaissance de l'effectif actuel des classes enfantines et primaires qui s'élève à 510 élèves. Cet effectif entraînera vraisemblablement une ouverture de classe pour la prochaine rentrée scolaire 2014-2015.
- Entérine les forfaits proposés pour les études surveillées, soit fr. 30.— par cours.

Demandes et divers

- Prend connaissance de la nouvelle mouture des statuts de l'ESR SA.
- Prend acte que les frais du Centre d'information et d'Orientation seront pris en charge à partir de 2014 par les fonds attribués à la gestion du district.
- Décide d'offrir la possibilité aux commerces de Vétroz d'ouvrir leurs portes le dimanche 13 octobre 2013 en lien avec les expositions des membres d'Artex. Un courrier sera envoyé aux commerces en leur demandant qui est intéressé à procéder à cette ouverture et à exposer certaines œuvres à cette occasion.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

3^{ÈME} TRIMESTRE 2013 (SUITE)



- Participe à l'inauguration de la nouvelle gare d'Ardon répondant aux nouvelles normes en matière de sécurité et invite la population de Vétroz à profiter de ces nouveaux aménagements.
- Prend acte que la région Valais romand a attribué une étude au bureau Impact SA concernant la mise en place et les conséquences de l'introduction d'une taxe au sac ou au poids sur l'ensemble du Valais romand. Avant qu'une décision ne soit prise il a été demandé de vérifier également l'adéquation des règlements actuels avec la décision du Tribunal Fédéral en lien avec les taxes d'élimination des déchets.
- Prend acte de la fin d'exploiter le restaurant du Botza de la part de Damien Germanier.
- Prend connaissance du courrier adressé par le Conseiller d'Etat Jacques Melly qui confirme que les observations émises lors de la mise à l'enquête publique de la fiche de coordination f.901 pour la 3^{ème} correction du Rhône seront prises en considération.

ÉCOLES – PROJET DE REGROUPEMENT DE DEGRÉS

Afin de compléter l'article paru dans le Vétrospective du mois de juillet dernier, nous tenons à apporter quelques précisions.

Pour rappel, ce projet de regroupement ne serait mis sur pied que pour les élèves du Cycle 2, soit ceux des degrés de la 3^{ème} primaire à ceux de la 6^{ème} primaire.

Comme mentionné précédemment, la loi n'oblige pas l'administration communale à organiser des transports partant du principe qu'aucun déplacement sur la commune ne dépasse la limite d'un trajet de 30 minutes à pied pour se rendre à l'école, selon les normes retenues par le Canton. Or, la Municipalité, la commission scolaire et la direction des écoles sont conscientes du problème des déplacements pour une certaine catégorie d'élèves habitant aux extrémités du village de Vétroz, notamment. Nous sommes donc en pleine réflexion sur diverses solutions de trans-

ports pour y remédier. Cela est un des éléments déterminants pour le bien-fondé du projet. Nous mettrons tout en œuvre pour que ce regroupement ne soit pas une source de désagréments supplémentaires pour les parents et les enfants. Cela ne doit pas nous faire oublier les avantages indéniables d'une telle démarche : vu l'augmentation massive du nombre d'écoliers, une meilleure répartition des élèves pourra être entreprise, une égalité de traitement sera réelle entre les mêmes degrés, et du point de vue pédagogique, l'organisation des classes sera grandement facilitée. Ce projet de regroupement est donc encore à l'étude et vous serez informés au fur et à mesure des réflexions, sachant que la décision finale est du ressort du Conseil Municipal.

Pour la «Commission scolaire»
Véronique Papilloud





CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Octobre 2013

12 octobre	Vente-échange APEV – Salle paroissiale
12 octobre	Championnats vétrozains CAV
13 octobre	Loto FC Vétroz
16 octobre	60+ Brisolée des 3 communes
18 octobre	Assemblée générale CAV
20 octobre	Loto des Tambours
25 octobre	Assemblée générale VAG
25 octobre	Assemblée générale Fanfare Concordia

Novembre 2013

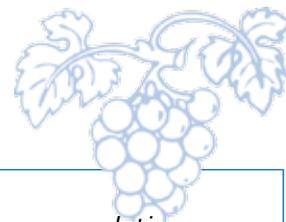
1 ^{er} novembre	Assemblée générale Fanfare Union
2 novembre	Souper Fanfare Union
6 novembre	Conférence APEV Salle paroissiale
8 novembre	Assemblée générale Ski Club
9 novembre	Souper du Chœur-Mixte
17 novembre	Loto VAG
22 novembre	Match aux cartes 60+
23 novembre	Journée musicale Chœur-Mixte – Salle paroissiale
A définir	Artex Expo – Relais du Valais



Décembre 2013

7 décembre	Championnats valaisans des solistes
7 décembre	Saint-Nicolas des Scouts
7 décembre	Téléthon : Amicale des sapeurs pompier de Vétroz
8 décembre	Loto Hélios Basket
8 décembre	Jubilairer de la Paroisse (Ardon)
14 décembre	Souper annuel des Scouts
19 décembre	Assemblée générale 60+ et repas de Noël
21 décembre	Concert annuel des fanfares et remise des mérites sportifs et culturels
26-29 décembre	Cours OJ à Nendaz – Ski Club
26-28 décembre	Camp Fanfare des jeunes - Fédération

EXTENSION DU CENTRE SCOLAIRE DES PLANTYS



La courbe démographique de Vétroz ne cesse de croître. En 2013, notre village voit sa population passer le cap des 5'400 habitants. La capacité d'accueil des infrastructures doit être adaptée en conséquence. C'est dans cette logique que s'inscrivent la transformation et l'extension du centre scolaire des Plantys.



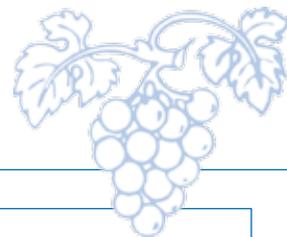
Ces travaux permettent la création de quatre salles de classe supplémentaires, d'une salle informatique et de nouvelles infrastructures sportives. La nouvelle salle de sport sera double, équipée de gradins, de nouveaux vestiaires et de matériel sportif renouvelé. Un espace de réception sera également aménagé entre l'ancienne et la nouvelle salle de gymnastique (voir illustrations ci-contre). La mise en activité définitive de ces locaux est prévue pour le premier semestre 2014.

Un nouveau parking sera créé au nord du centre scolaire, avec un accès depuis la route cantonale. Les extérieurs seront réaménagés. Des panneaux solaires photovoltaïques seront posés sur les toits de l'ancienne et de la nouvelle salle de gymnastique.

L'achèvement de ces travaux va permettre dans un second temps de libérer les locaux scolaires du bâtiment actuel des Plantys afin de procéder à leur rénovation durant l'année 2014.



RESPECT DE LA VOIE PUBLIQUE ET DE LA PROPRIÉTÉ D'AUTRUI



Nous habitons une belle commune. Nous en sommes fiers! Notre village et l'espace public sont un peu la propriété de tout un chacun.

Lorsque nous sommes dans notre maison ou dans notre appartement, il ne nous viendrait pas à l'idée de jeter les déchets, les mégots de cigarettes, bouteilles ou autres papiers sur le sol ou par la fenêtre.

La commune a fait un effort important pour équiper l'ensemble du territoire de containers ou d'éco-points, alors de grâce utilisez-les !

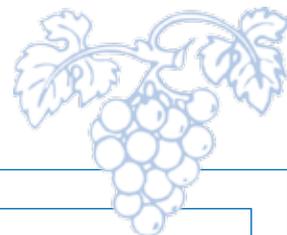
Il est inadmissible et incompréhensible de constater que d'innombrables détritrus jonchent le sol, le long des routes, dans les canaux ou leurs abords. Les espaces de détente ne doivent pas servir à abandonner les déchets de toutes sortes.

Il fait bon vivre à Vétroz, nous comptons sur vous tous pour améliorer cet état de fait et contribuer au bien-être dans notre Commune.

*Pour la commission «Environnement et Energie»
Olivier Cottagnoud*



PRÉVENTION, SENSIBILISATION OU RÉPRESSION



La commission de police partage pleinement ces préoccupations et souhaite pouvoir contribuer par la prévention et la sensibilisation plutôt que par la répression à faire passer le message et à favoriser ce climat convivial vétrozain.

Le tri des déchets est grandement facilité par l'organisation communale qui a équipé plusieurs éco-points dans les quatre coins du village. Le contrôle du garde-champêtre doit rappeler à chacune et à chacun que les règles sont connues et qu'il suffit de s'y conformer pour éviter l'amende qui s'élève à Fr. 200.- pour chaque infraction! Quoi de plus simple que de plier les cartons et



de les déposer

dans la benne plutôt qu'à côté, idem pour les verres et pour les autres déchets. Chaque ménage a reçu sa carte de déchetterie qui se situe sur le territoire communal et qui reçoit tous les déchets ne pouvant être déposés dans les éco-points.



L'agent de police, chargé de veiller à la sécurité des enfants, des personnes âgées etc. doit encore régulièrement infliger des amendes aux gens qui se parquent sur les trottoirs ou dans les intersections! Quoi de plus simple que de se parquer correctement même s'il faut faire quelques pas!

Les propriétaires de chiens ont fait un bel effort pour ramasser les crottes de ces nombreux toutous vétrozains. Mais il reste encore quelques récalcitrants et pour ceux-là, lors des prochains contrôles, l'amende sera infligée.

Les déprédations existent encore malheureusement et la pose de caméras aux abords des écoles et des éco-points devrait permettre d'intervenir et de maîtriser cette situation.

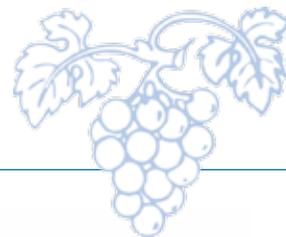
En faisant preuve de tolérance, en se montrant vigilant et coopératif, le rôle de la police et du garde-champêtre deviendrait encore davantage celui de la prévention, de la sensibilisation plutôt que celui de la répression.

Merci de nous aider à faire passer ce message de convivialité, de propreté pour notre belle commune.

*Pour la Commission «Police»
Michel Huser*



VÉTROZ ACCUEILLE LE PETIT-DÉJEUNER ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS



Les *petits-déjeuners économiques des Régions* sont des rencontres économiques organisées par l'Antenne Régions Valais romand, en collaboration avec les communes.

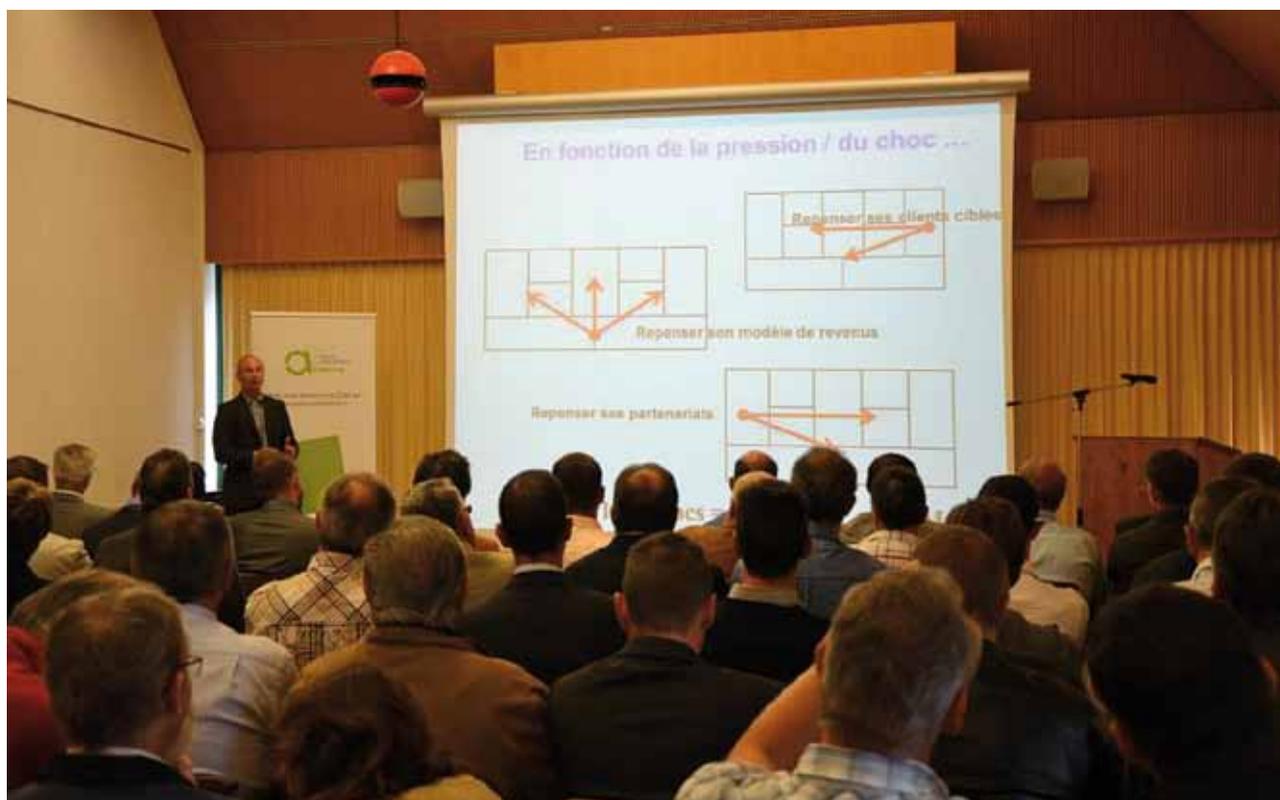
Amorcés en début d'année dans le district de Sierre, l'Antenne Régions Valais romand poursuit ses visites durant 2013 dans les autres régions et districts. Des rendez-vous économiques ont déjà eu lieu dans le district de Martigny à Fully, Riddes et Martigny, en Entremont à Orsières et Bruson, à Collonges, à Savièse et à Vex.

Le 11 septembre dernier, la commune de Vétroz a accueilli quelque 70 entrepreneurs du district de Conthey à 7h30 à la salle paroissiale. Ce rendez-vous était l'occasion de réunir le tissu économique des communes de Vétroz, Conthey, Nendaz, Ardon et Chamoson autour du thème des « chocs économiques : le jour d'après ». M. Nicolas Délétroz, professeur à la HES-SO du Valais a proposé aux entrepreneurs des pistes de réflexion sur la redéfinition de leur modèle d'affaires. La seconde présentation réalisée par



M. Joël Fournier du service de l'énergie et des forces hydrauliques a présenté les programmes de subventions du Canton dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments ou lors de la construction. De nombreuses entreprises, dont plusieurs actives dans la construction, l'immobilier ou encore du secteur financier étaient présentes.

Lors du café-croissants servi au terme de la rencontre, les nombreux entrepreneurs et les présidents et représentants des communes ont profité de ce moment propice pour échanger et renforcer leur réseau de contacts.



Nicolas Délétroz, professeur à la HES-SO Valais/Wallis, a proposé des pistes aux entrepreneurs pour repenser leur modèle d'affaire. Antenne Régions Valais romand

CARTES JOURNALIÈRES CFF



Dès le 8 décembre 2013, la Municipalité tiendra à disposition de ses citoyens un 4^{ème} abonnement de cartes journalières CFF.

Il sera donc dès lors possible de réserver jusqu'à 4 cartes par jour par le biais de notre site internet www.vetroz.ch.

Le paiement en ligne a également été mis en service, ce qui vous permettra de payer directement au moment de la réservation et également de demander l'envoi des cartes par courrier (en cas de paiement en ligne uniquement).

La Municipalité a à cœur de pouvoir apporter à ses citoyens un service à la hauteur de leurs attentes.



ÉLAGAGE, PLANTATION D'ARBRES, HAIES VIVES, MURS ET CLÔTURES

Les propriétaires et locataires de terrains sont avisés que :

Les branches d'arbre qui s'étendent sur les voies publiques doivent être élaguées chaque année par le propriétaire à une hauteur de 4.50 m au-dessus de la chaussée et de 3m au-dessus du trottoir ;

Les haies vives et les buissons doivent être émondés chaque année de telle sorte que les branches demeurent à 1.20 m du bord de la chaussée le long des voies publiques cantonales et à 60 cm le long des autres voies publiques. Les branches ne s'élèveront pas à plus de 1.80 m si la distance

qui sépare la haie du bord de la chaussée est d'au moins 2 m et à plus de 1 m si cette distance est inférieure à 2 m, ces hauteurs étant mesurées depuis le niveau de la chaussée.

En cas de négligence, l'Administration communale fera exécuter les travaux d'élagages nécessaires sans avertissement préalable et les facturera aux propriétaires.

Dans l'intérêt de chacun, nous invitons la population à faire preuve de compréhension et de collaboration ce dont nous la remercions d'ores et déjà.

SIGNALISATION – CHANGEMENT DE SIGNALISATION AVENUE DE DERBORENCE

Comme vous avez pu le constater, nous avons terminé la nouvelle route des Rottes sur la commune de Vétroz. Ceci a impliqué un changement de signalisation pour les usagers de l'Avenue de Derborence.

En effet, cette avenue a perdu sa priorité à son intersection avec la route des Rottes, qui est aujourd'hui signalée par un « cédez-le-passage ». Nous comptons sur votre vigilance et vous souhaitons bonne route.





90 ANS DE MADAME HÉLÈNE ROSSIER

Le 26 juillet 2013, M^{me} Hélène Rossier a fêté ses 90 ans au Foyer Haut-de-Cry, entourée de sa famille et en présence du vice-président de la Commune, Michel Huser accompagné de M. Cottagnoud Olivier, conseiller communal



Mariée à M. Adolphe Rossier, Hélène a élevé 4 enfants et réside dans notre beau village depuis 1964 où elle a aidé son mari à gérer un commerce de fruits et légumes. Elle coule aujourd'hui des jours heureux entourée de l'affection de ses enfants et petits-enfants.



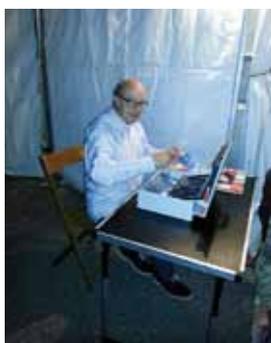


MADELEINE 2013 – QUE LA FÊTE FUT BELLE !!!

Le 31 août et le 1^{er} septembre dernier a eu lieu notre fête patronale de la Madeleine.

Suite à la démission du comité de la Madeleine et sur l'impulsion des sociétés locales, un comité de 4 membres a décidé d'organiser la fête de la Madeleine. Malgré les délais très courts, Stéphane Papilloud, président, Charles-Louis Disière, caissier, Tania Roh, secrétaire et Fatima Ferreira, membre ont retroussé leurs manches et mis sur pied cette manifestation de fort belle manière.

Un grand merci à eux, mais également aux sociétés sportives et culturelles qui les ont soutenus, soit par leur travail en tant que bénévoles, soit par leur présence.

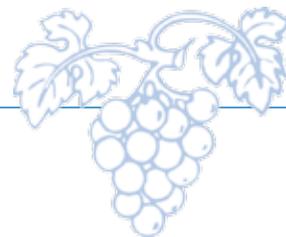


La fête fut conviviale et appréciée de tous. La population de Vétroz, tout âge confondu, a participé très nombreuse tant le samedi soir que la journée du dimanche.

Au nom de la Municipalité, un grand MERCI à tous.

*Pour la commission « Sports et Culture »
Véronique Papilloud*





11 OCTOBRE AU 30 NOVEMBRE 2013
DANS LA GALERIE DES MEUBLES ANTHAMATTEN À VÉTROZ

VERNISSAGE

LE VENDREDI 11 OCTOBRE 2013 À 18H30

JOSÉ LUIS

peintre autodidacte, résidant à Vétroz,
expose ses oeuvres, fruit d'un travail récent
qu'il appelle lui-même **MÉTAMORPHOSES**

WWW.JOSELUIS.CH



GAÉTAN CHARLES

résidant à Martigny, guitariste confirmé,
il est passionné de photographie et
d'art plastique.

WWW.FLICKR.COM/PHOTOS/GAETANCHARLES/SETS/



ARTEX II suivra dès le **29 novembre 2013**
au Relais du Valais à Vétroz
Exposition d'artistes et artisans vétrozains qui se prolongera
jusqu'au **24 décembre 2013**